

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 91 (1994)
Heft: 7

Rubrik: Courrier des lecteurs

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

COURRIER DES LECTEURS

Envoi de M. Pierre Mercier, ancien professeur à la Faculté de droit de Lausanne.

1. Crise dans l'apiculture

Résolution sur l'apiculture dans l'Union européenne

Le Parlement européen,

- vu la question orale avec débat formulée par la commission de l'agriculture, de la pêche et du développement rural (B3-0003/94),
- vu la réponse de la Commission,
- vu sa résolution du 15 mai 1992 sur les problèmes et les besoins de l'apiculture européenne¹,

A. considérant que le rôle de l'apiculture, loin de se cantonner au secteur de la production du miel, est essentiel d'un point de vue écologique, et que celle-ci constitue en outre un élément fondamental de la conservation des plantes tributaires des insectes pollinisateurs, dont elle contribue à préserver la diversité,

B. conscient de la crise que traverse l'apiculture, qu'il s'agisse d'une profession, d'une activité professionnelle annexe ou d'un passe-temps, et ce en raison d'une part des prix bas pratiqués malgré l'insuffisance de la production au niveau de l'Union, en raison d'autre part du renforcement des mesures facilitant l'importation, adoptées dans le cadre du GATT, et, enfin, à cause du danger que représente le varroa pour les colonies d'abeilles;

1. demande à la Commission d'établir sans délai un rapport sur la situation de l'apiculture au sein de l'Union européenne, rapport dans lequel seront analysées l'importance des abeilles pour l'environnement, l'évolution des ruches ainsi que la situation du secteur de la production du miel, tant sur le plan économique que commercial;

2. prie la Commission d'étudier et de renforcer le degré d'efficacité des réglementations existantes destinées à favoriser l'essor de ce secteur, notamment celles ayant trait à la lutte contre le varroa ou celles visant à encourager la production de miel;

3. engage la Commission à transmettre au Parlement et au Conseil des propositions de mesures qui soient de nature à promouvoir le maintien de l'apiculture au sein de l'Union européenne, revêtent la forme de mesures de protection de l'environnement conformes aux principes du GATT, et ne soient pas soumises à l'obligation de réduction de la production établie par le dernier accord du GATT;
4. estime que la réponse de la Commission à la question orale est insuffisante, et prie cette dernière d'émettre dans les plus brefs délais des propositions fondées sur sa résolution du 15 mai 1992 précitée, et tenant compte de la présente résolution;
5. charge son président de transmettre la présente résolution à la Commission et au Conseil.

Journal officiel des Communautés européennes, 28.2.94



Note de l'administrateur-caissier

Lors d'une séance de l'hiver dernier, le Comité central SAR a décidé de doter d'un fax le responsable de l'administration de notre société. D'ailleurs, plusieurs membres du CC SAR disposent d'un tel appareil, à titre privé ou mis à disposition par la SAR.

Après deux mois d'essai au cours desquels cet appareil a été branché sur ma ligne privée de téléphone et durant lesquels maints désagréments ont été relevés, j'ai fait part de ces doléances, émises d'ailleurs par les membres de ma famille, au CC SAR. Ainsi, lors de la dernière séance, vos dirigeants m'ont permis d'établir une deuxième ligne de téléphone qui sera mise à disposition du fax, avec un nouveau numéro de téléphone, pour la SAR.

Depuis le début mai 1994, cette nouvelle ligne – montée gracieusement par mon fils – est opérationnelle. Ainsi, vous pouvez m'appeler ou me transmettre un fax au N°

(037) 52 48 63

Le fax reste continuellement enclenché.

Toute correspondance peut donc m'être transmise au moyen de ce nouvel appareil, dont l'usage est d'ailleurs meilleur marché et, de plus, plus rapide.

Je rappelle aux caissiers des sections que le **20**, éventuellement le **21 du mois**, je fais parvenir les mutations à l'imprimerie.

Votre serviteur: **Joseph Girard**

Impressions ibériques

Cher Mouch'ti,

Voilà un peu plus de trois mois que je suis installé en Espagne, et j'ai mes deux premières ruches. Cela n'a pas été facile, car ici en Espagne, un apiculteur sérieux possède en général plus d'une centaine de ruches, et le commerce des essaims est très peu développé dans la région où je me trouve, l'Emporda.

Dans cette région, il y a des apiculteurs avec une dizaine de ruches, très souvent construites avec des écorces de chêne-liège (comparables aux anciennes ruches de paille). Ce sont des apiculteurs sans aucune connaissance de l'apiculture, qui se contentent de récolter le miel dans le haut de la ruche, et qui pressent à la main les rayons pour en extraire le miel. Ils ne possèdent même pas un extracteur. D'ailleurs comment pourraient-ils utiliser un extracteur car il n'y a pas de cadres dans ces ruches ? Ces apiculteurs, ce sont les « très petits apiculteurs »...

Ensuite, il y a les « petits apiculteurs ». Ceux-ci possèdent en général une centaine de ruches, généralement, des ruches type Dadant Blatt, et Layens. En ce qui concerne la conduite du rucher, le principe général c'est de laisser faire la nature. C'est pourquoi il y a des essaims en masse, dans les vieux troncs d'oliviers et surtout dans les maisons de vacances qui restent inhabitées pendant plusieurs mois. Ceux-ci vont se loger entre les volets et la fenêtre. Ces essaims ne portent qu'un préjudice modeste à l'apiculteur car, suivant ce que j'ai entendu, la récolte varie entre 40 et 60 kilos par ruche. Et, comme partout, il y a ici aussi un problème de prix de vente.

Puis il y a les professionnels, qui eux possèdent plusieurs centaines de ruches, souvent des Langstroth. C'est à l'un de ces professionnels, le Sr. Josep, que j'ai acheté mes deux premiers essaims. Cet apiculteur est actuellement orienté à 100 % sur la pollinisation qui lui rapporte plus que le miel. Il y a dix jours, il a mis à disposition d'un arboriculteur qui cultive du kiwi une centaine de ruches. Malheureusement pour lui, le kiwi ne donne aucun nectar. Pour lui, le fait de faire de la pollinisation lui rapporte aussi souvent du miel, ce qui est un plus non négligeable.

Pour mon premier contact avec l'abeille Iberica, j'ai eu l'impression d'entrer dans une arène pour une corrida ! Mon Dieu, qu'elles sont agressives ! Le Sr. Josep m'avait heureusement averti. Suivant son expérience avec des apiculteurs du Midi de la France, de la région de Perpignan, l'abeille Carnica et la Caucasiennne ne sont pas du tout adaptées au climat ibérique. Selon lui, elles n'arrivent pas à s'adapter au rythme des plantes et de la production de nectar. Ce sont, me dit-il, des fabriques de viande. En

effet, suivant plusieurs apiculteurs, il y a production de nectar entre mars et mi-juin et de nouveau de mi-septembre à début novembre. Entre ces périodes, la ruche doit se mettre en repos ou en «hibernation»... La ponte doit être très réduite, autrement il faudra prévoir de mettre les nourrisseurs.

En ce qui me concerne, j'ai passé commande à un apiculteur de l'Aude pour deux essaims avec des reines Caucasiennes, car je veux vérifier si vraiment cette abeille n'est pas adaptée au climat ibérique. Suivant l'apiculteur à qui j'ai commandé ces deux essaims, il en fournit un grand nombre en Espagne. J'attends pour voir.

Et pour le Varroa ? A mon avis, mais je n'ai pas encore l'expérience, la situation est parfaitement maîtrisée pour les professionnels et les «petits apiculteurs». **L'utilisation du Klartan est la règle. Ce produit se trouve dans tous les catalogues apicoles que j'ai eu l'occasion de recevoir et que j'ai vu dans les magasins d'articles apicoles en bonne place sur les rayons.** En ce qui concerne les «très petits apiculteurs», c'est le désastre. J'en ai rencontré plusieurs, et tous me disent avoir perdu 50 % et même pour beaucoup toutes les ruches. Ils sont désespérés, et appelés à disparaître.

Dans le dernier bulletin «Vida Apicola», la revue des apiculteurs de langue espagnole (N° 65, de mai-juin 1994), il est publié une étude comparative sur l'utilisation des bandes d'Apistan et des tablettes (en bois) de Klartan. Cette étude montre à l'évidence qu'en Espagne le Klartan est autorisé. Cet article m'a fort étonné, car il y a quelques années, cette revue a été officiellement condamnée pour avoir publié un article pour montrer comment utiliser le Klartan dans les ruches. D'autre part, je suis très surpris de trouver dans la liste des collaborateurs de la revue M. F. Ruttner (RFA) et que l'article fait référence, dans la bibliographie, à une publication faite à Udine (Italie) en 1988, et signée entre autres par M. R. Borneck!...

La suite de cette expérience dans trois ou quatre mois.

Votre ex-mouch'ti Emile

À VENDRE

d'élevage soigné, reines
carnioliennes de sélection,
marquées. Fr. 35.- + port express
Fr. 5.- par envoi.

Jean-Jacques Cettou,
Chenarlier, 1872 Troistorrents,
tél. 025/76 10 63 - 71 36 18.

À VENDRE pour raison de santé

ruches Rithner

habitées, pastorales DB, plateau varroa,
ainsi que nucléis et cadres.

Claude Pellaton, Lavigny
Tél. (021) 808 58 63
ou (027) 25 23 65, heures des repas.

Les abeilles industrielles

Depuis Aristote, les écrits relatent les mœurs des abeilles et leur organisation sociale. Des sommes substantielles décrivent les méthodes de défense de la ruche, la hiérarchisation des tâches, la perception des couleurs et de la polarisation de la lumière, et le langage dansé des abeilles.

Nous nous intéressons ici à la construction de la ruche. Dans mon jardin, un essaim a élu domicile dans une cavité au sommet d'un arbre. Les abeilles y construisent leur ruche avec des feuilles qu'elles coupent selon des dimensions appropriées: les feuilles qui couvriront le plancher de la ruche sont des disques d'environ un centimètre de diamètre, les feuilles destinées aux parois sont des carrés de trois centimètres de côté.

La photographie saisit le transport d'un élément de paroi. Cette chevauchée excite l'imagination: l'abeille transporte-t-elle sa charge, ou l'a-t-elle transformée en un tapis volant?

J'utilise d'habitude un capteur infrarouge; celui-ci déclenche automatiquement l'appareil photographique, mais pour cette photographie, il y avait tellement de réflexions dues au feuillage et aux branches que le dispositif automatique ne fonctionnait pas.

J'ai utilisé un tripode et réglé l'appareil sur le parcours moyen des abeilles. Après une longue attente, l'animal a traversé la ligne de visée et j'ai déclenché l'appareil à la main.

Texte et photo: **Satoshi Kuribayashi**

Pour la Science, N° 195, janvier 1994



Distance focale: 80 mm
Ouverture: F/22 mm
Exposition:
 $\frac{1}{2000}$ de seconde